

Les termes et conditions de la location avec Maison Nature



Qu'est-ce qu'une maison nature ?

Les maisons nature sont des hébergements de vacances uniques dans un environnement naturel, libre et paisible. Loin loin des villages de vacances et loin de la masse.

Qui sommes-nous ?

Maison nature est une plateforme en ligne sur laquelle les locataires et les propriétaires de maisons dans la nature peuvent se rencontrer.

Qui êtes-vous ?

Vous êtes le propriétaire ou l'administrateur d'une maison nature qui souhaitez louer votre maison nature via notre plateforme à des personnes qui souhaitent profiter de votre hébergement et de la région environnante.

1. Enregistrement

Avant de commencer à louer votre maison nature sur notre plateforme, vous devez fournir les données demandées dans le formulaire d'inscription. Nous conserverons ces données pendant que vous êtes actif sur notre plateforme et six mois après, à des fins légales et nécessaires, par exemple si une plainte est déposée contre vous en tant que propriétaire.



Veuillez noter que le prix du logement indiqué sur notre site Internet doit être le meilleur tarif disponible.

2. Proposer une maison nature

Nous vérifions que votre hébergement est bien une maison nature à nos yeux. Nous pouvons adapter les informations fournies pour qu'elles répondent à nos critères, qui peuvent être consultés dans notre: <https://faq-landlordfr.helpsite.com/articles/124146-lignes-directrices-relatives-au-contenu> Nous supprimerons toute information incorrecte ou non pertinente. Vous seul êtes responsable des dommages subis par d'autres personnes si vous ne respectez pas ces conditions, par exemple si vous publiez des informations incorrectes ou incomplètes sur le site web ou si vous proposez des activités ou des contenus illégaux. Nous ne sommes pas non plus responsables des dommages que vous pourriez subir de ce fait.

Le prix d'une maison nature doit toujours être correct. Il est de votre responsabilité de communiquer les prix corrects. Une fois la réservation effectuée, vous ne pouvez plus modifier le prix.



3. Votre maison nature sur le site web

Notre objectif est d'afficher les maisons nature les plus pertinentes en fonction de la recherche effectuée par un visiteur. Nous optimisons constamment notre plateforme pour trier efficacement l'offre de maisons nature, afin que les visiteurs puissent facilement trouver ce qu'ils recherchent. Cela signifie que nous ajustons en permanence notre algorithme de recommandation basé sur les retours d'information, les analyses et les expériences. Actuellement, les principaux facteurs sur lesquels nous filtrons les résultats sont les suivants :

- La demande de recherche (emplacement, disponibilité, et éventuellement d'autres filtres tels que les thèmes, les équipements, le type de maison nature, l'emplacement, la durabilité, l'évaluation globale, la tranquillité dans la nature, et l'espace).
- Le nombre de réservations déjà effectuées pour la maison nature
- Le nombre d'annulations de la maison nature
- La note attribuée par les visiteurs et le nombre d'avis sur la maison nature
- Les classements de durabilité
- Les offres de dernière minute



Nous ne sommes pas responsables des interruptions de notre site web et de nos systèmes.



Avez-vous une très belle maison nature ? Dans ce cas, il se peut que nous utilisions votre maison nature à des fins marketing. En signant les conditions générales d'utilisation, vous acceptez ce principe. Si vous n'êtes pas d'accord, envoyez-nous un courriel à l'adresse info@maisonnature.fr.

Nous nous réservons le droit de retirer des maisons (temporairement ou définitivement) de la plateforme, ou de les rendre invisibles, si nous estimons qu'une maison ne correspond plus à notre mission ou à nos standards de qualité, ou en cas de plaintes répétées, de mauvaises évaluations ou d'autres signaux pouvant affecter la qualité ou la fiabilité de l'offre. Pour les réservations déjà confirmées, nous ferons des efforts raisonnables pour proposer au locataire et au propriétaire une alternative appropriée ou pour annuler la réservation gratuitement.

4. Un invité réserve votre maison nature

Merveilleux ! Vous recevrez un e-mail et un SMS contenant la demande de réservation. Vous devez nous faire savoir si vous acceptez ou refusez la réservation dans les 24 heures. Vous pouvez le faire via le système de réservation.

Refuser la réservation? L'expérience des invités sur notre plateforme dépend fortement des activités de tous les propriétaires. Plus vous refusez de réservations, plus cela aura un impact négatif sur le référencement de votre maison de nature sur notre plateforme.

Vous souhaitez annuler une réservation? Malheureusement, nous devons vous facturer la commission. En cas d'annulation, vous devez traiter directement avec le client. Nous ne sommes pas responsables des réclamations résultant de l'annulation de réservations.

Pour les réservations effectuées via notre plateforme, nous appliquons les politiques d'annulation suivantes envers les clients : <https://faq-landlordfr.helpsite.com/articles/109919-lignes-directrices-comment-rediger-votre-annonce-de-maisonnature>.

Dès qu'une réservation est annulée par un client et qu'il doit des frais d'annulation, nous retenons la commission pour les services fournis avant de nous assurer que la somme restante parvienne bien au propriétaire. Quand un client annule dans les 24 heures suivant la réservation, alors aucun frais n'est dû et nous ne facturons aucune commission au propriétaire.

Le propriétaire peut annuler une réservation gratuitement dans les 24 heures suivant son acceptation. Dans ce cas, aucune commission n'est due. Le propriétaire garantit qu'à l'arrivée, la Maison Nature, son emplacement et les environs répondent substantiellement aux caractéristiques « calme et espace » telles qu'annoncées. Si une perturbation structurelle ou continue (par exemple en raison de travaux de construction ou de voirie, de manifestations ou d'événements), non signalée au préalable, rend cela impossible, le locataire a le droit d'annuler gratuitement.

Le propriétaire remboursera au locataire les frais de réservation payés (y compris la commission) et restera, dans ce cas, redevable de la commission envers nous.

Nous ne faisons pas partie du contrat de location et ne sommes en aucun cas responsable de son exécution. Le contrat de location est établi entre le client et le propriétaire. Nous sommes un intermédiaire qui met en relation les clients et propriétaires via notre plateforme et qui intervient dans l'établissement du contrat de location. Dans ce contexte, nous offrons des services au client et au propriétaire. Par conséquent, nous leur facturons tous les deux des frais de service. Les frais de service du propriétaire consistent en une commission, telle que décrite plus en détail dans les présentes.



Nous supposons que votre maison nature sera disponible aux dates que vous avez indiquées.

5. Paiement

Vous devez vous enregistrer sur le système de paiement. Pour cela, vous devez effectuer une vérification unique de votre identité.

Nous facturons des frais de service au propriétaire sous la forme d'une commission. Celle-ci correspond à un pourcentage fixe du montant net de la location (y compris la TVA) et aux coûts supplémentaires. Aucune commission n'est facturée sur l'assurance annulation, les frais de service payés par le client et la taxe de séjour. Nous pouvons modifier le pourcentage de la commission. Dans ce cas, nous vous le ferons bien sûr savoir. En plus de la commission, nous facturons des frais de service au client. Vous acceptez que l'on facture des frais à vous et au client.

Nous enverrons à l'invité une facture pour le logement (ou pour les frais d'annulation) et, si nécessaire, un rappel. Si le client ne paie pas, nous pouvons annuler la réservation. Après déduction de notre commission, nous vous transférons le paiement reçu. Nous utilisons pour cela notre système de paiement.

Vous pouvez suivre le règlement financier de la location dans la section "propriétaires" de notre site web.

Si un invité annule (à temps !) — Et que vous nous en informez (à temps !) — Nous ne vous demanderons aucune commission.

Si un invité n'a pas payé le montant du voyage (dans les délais) et que la réservation est annulée, tout droit de paiement pour cette réservation spécifique envers Maison Nature est nul et non avenue. Vous êtes seul responsable du règlement des frais sur place.



La location complète

Assurance annulation	
+	
Taxe de séjour	
+	
Commission (%) + Frais de service (€9,95)	
Frais supplémentaires (par exemple : nettoyage final)	
+	
Le loyer de base	TVA

6. Fin de la coopération

Par vous

Vous pouvez mettre fin à la coopération. Nous pouvons uniquement supprimer votre Maison Nature une fois toutes les réservations en cours terminées. Vous devez toujours payer les commissions dues, ainsi que les intérêts et les frais, le cas échéant.

Par nous

Nous pouvons prendre des mesures si vous ne respectez pas les présentes conditions de location, nos directives en matière de contenu, et/ou les lois applicables, ou d'autres règles concernant l'utilisation de la plateforme, par exemple dans les cas suivants :

- Vous fournissez fréquemment un contenu manifestement illégal ;
- Vous faites régulièrement des rapports ou des plaintes qui sont manifestement infondés ;
- Nous recevons des plaintes (récurrentes) des invités concernant leur séjour dans votre maison nature ou d'autres services que vous fournissez ;
- Les informations que vous avez fournies sont incorrectes ou incomplètes ;
- Votre annonce est illégale, il ne s'agit pas d'une maison nature ou elle est de mauvaise qualité ;
- Vous contournez la plateforme en louant votre maison nature directement à un invité ;
- Vous soumettez de faux avis ou vous imposez des avis.

Nous décidons au cas par cas, de manière prudente, objective et proportionnée, des mesures à prendre. Voici quelques exemples de mesures :

- Un avertissement
- Ajuster votre publicité pour qu'elle soit conforme à nos règles en matière de contenu ;
- Rendre votre publicité invisible ou la supprimer ;
- Mettre temporairement votre compte hors ligne ;
- Mettre fin à la collaboration.

Si nous prenons des mesures, nous vous contacterons et vous expliquerons les raisons de notre décision. Vous pouvez toujours déposer une plainte auprès de nous dans les 6 mois suivant l'envoi d'un message vous informant de la mesure prise via info@maisonnature.fr ou soumettre votre plainte à un organisme de médiation.

7. La subtilité juridique

Si ces conditions sont en conflit avec vos propres conditions, nos conditions prévaudront et seront déterminantes. Nous pouvons, sans autre notification ni approbation requise, transférer la prestation de nos services et le droit à la commission à une société affiliée ou à des tiers.

Si vous partagez avec nous des photos ou des textes – par exemple dans le cadre de la description de votre Maison Nature – vous pourriez alors enfreindre les droits d'auteur d'autrui. Ce tiers pourrait nous en tenir légalement responsables. À cet effet, vous nous accordez une indemnisation. Cela signifie que nous ne sommes pas responsables de toute violation éventuelle. De plus, vous nous autorisez expressément, si nécessaire et dans la limite permise par la loi, à communiquer vos coordonnées pertinentes à ce tiers, uniquement dans le but de traiter la réclamation.

Si vous téléchargez une photo de profil, celle-ci doit respecter les exigences mentionnées dans les directives relatives au contenu applicables.

Vous pouvez nous donner une procuration pour conclure des accords avec les invités en votre nom. Ainsi, nous n'avons pas besoin de vous déranger constamment avec des formalités administratives.

Ces conditions s'appliquent à l'utilisation de notre plateforme, de notre site web et aux réservations effectuées via la plateforme Maison Nature. Nous pouvons modifier ces conditions. La version la plus récente est disponible sur notre site web. En cas de modifications importantes des conditions, nous vous en informerons en tant qu'hôte, et vous aurez la possibilité de résilier le contrat jusqu'à la date d'entrée en vigueur des modifications.

Les présentes conditions générales et tous les accords conclus entre Maison Nature et vous sont régis par le droit néerlandais. Si vous êtes un consommateur européen résidant dans un pays de l'Espace économique européen, au Royaume-Uni ou en Suisse, ce choix de loi n'affecte pas la protection dont vous pouvez bénéficier en vertu de la loi obligatoire de votre pays de résidence (consommateur européen).

Tous les litiges et réclamations découlant des présentes conditions générales ou en rapport avec celles-ci seront soumis au tribunal compétent des Pays-Bas.

En tant que consommateur européen, vous pouvez porter les litiges devant les tribunaux du pays européen où vous résidez, ou devant le tribunal d'Amsterdam. Nous pouvons également, si vous êtes un consommateur européen, soumettre les litiges aux tribunaux du pays où vous résidez.